


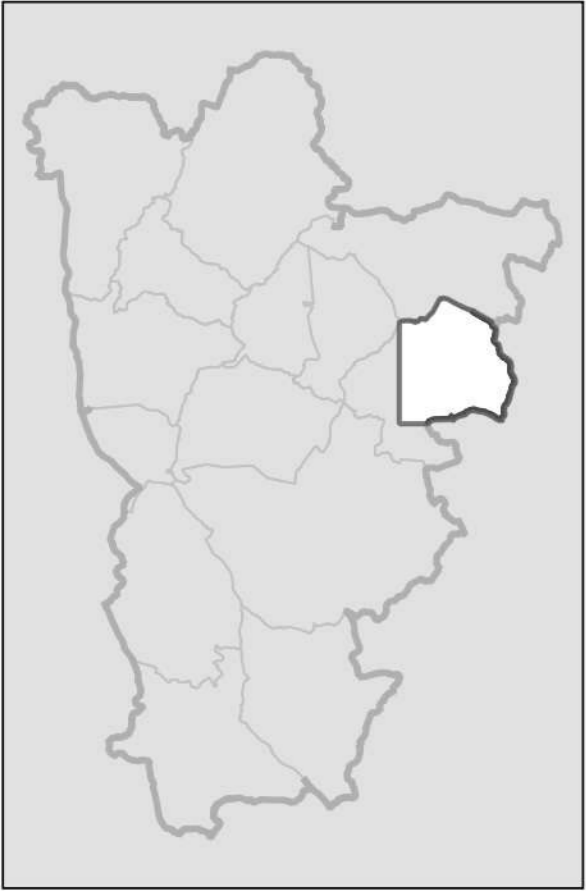
Laval Agglomération
Département de la Mayenne
LE GENEST-SAINT-ISLE / PLAN N° 1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019


Modifié le :



1:5000

0 100 200 m

N


Prigent & Associés
PRIGENT & ASSOCIÉS
255 rue Eugène Potier
35100 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

Équipements réservés	N°	Surface (en m²)
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER 31	1899.806
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER 34	259.313
Création d'une aire d'attente "Station Accueil" / Bénéficiaire : Commune	ER 35	8517.344
Liaison douce entre la route de la Forêt et la zone de loisirs "Forêt" RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER 36	8397.452
Liaison douce route de la Lucette depuis le hameau de la Vallée Verte jusqu'à la Chapelle / Bénéficiaire : CD 53	ER 37	3155.701
Aménagement d'un espace public et création de logements locatifs / Bénéficiaire : Commune	ER 38	10090.226
Projet de voirie de desservement du bourg de Billard le remplissage des dents creuses et l'accès à la RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER 39	457.382
Développement et aménagement d'un parking pour multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER 40	593.086
Extension du pôle multimodal gare côté route de Saint-Berthevin / Bénéficiaire : Commune	ER 41	8461.59
Réaménagement de la route départementale 576 / Bénéficiaire : CD 53	ER 42	5486.692
Jonction entre deux portions de chemins communaux existants / Bénéficiaire : Commune	ER 43	225.297
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER 44	46744.651
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER 45	3726.963
Extension du cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER 46	6001.539
Création d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER 47	6840.44
Création d'un accès vélo à la zone Ue / Bénéficiaire : Commune	ER 48	255.404
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER 49	772.242
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER 50	7146.672
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER 51	4229.044
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER 52	2806.547
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER 53	2684.545
Aménagement de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER 54	1247.737

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-dessus sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrières
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Hales à protéger (enjeu fort)
- Hales à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER


- 1AUh - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1ALh - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2ALh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destinée à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destinée aux activités équestres et hippiques
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destinée au stationnement
- Ar - STECAL destinée à la production d'énergies renouvelables
- Ncp - STECAL destinée à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Aah - STECAL destinée à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation


ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destinée à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destinée au développement de gîtes
- N2 - STECAL destinée au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises




Laval Agglomération
Département de la Mayenne
LE GENEST-SAINT-ISLE / PLAN N° 2

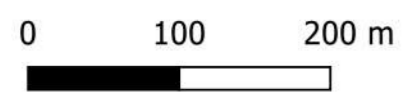

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique




P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
Modifié le :



1:5000



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Amenagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 31	1 899,806
Amenagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	8 557,959
Amenagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 34	29 028,313
Création d'une zone "Nécessaire local" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 35	8 512,348
Liaison douce entre la route de la Lucette et la zone de lotis "Foot" RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER N° 36	8 987,452
Liaison douce route de la Lucette depuis le hameau de la Vallée Verte jusqu'à la Croixbenoise / Bénéficiaire : Bât	ER N° 37	31 555,701
Amenagement d'un espace public et création de logements locatifs / Bénéficiaire : Commune	ER N° 38	10 000,226

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

- Haies à protéger (enjeu fort)
- Haies à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brihet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Equipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destinée à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destinée aux activités équestres et hippiques
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destinée au stationnement
- Ar - STECAL destinée à la production d'énergies renouvelables
- Ncp - STECAL destinée à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Aah - STECAL destinée à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS


- Emplacements réservés
- Elements de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtimens susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1ALh - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2ALh - A urbaniser à vocation habitat à long terme


ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destinée à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédiée au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destinée au développement de gîtes
- N2 - STECAL destinée au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédiée aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédiée aux activités de comité d'entreprises




Laval Agglomération
Département de la Mayenne
LE GENEST-SAINT-ISLE / PLAN N° 3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique





P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:5000

0 100 200 m

PRIGENT & ASSOCIÉS
ARCHITECTES D'URBANISME
105A rue Eugène Potier
35100 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER RP 32	8557,959
Élargissement de l'accès au hameau de Saint-Isle / Bénéficiaire : Commune	ER RP 33	665,092
Reaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER RP 34	29438,383
Création d'une zone "Niveau boisé" / Bénéficiaire : Commune	ER RP 35	8517,344
Liaison douce entre la route de La Lucette et la zone de lotissements "Le Sud" RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER RP 36	8397,452
Liaison douce route de La Lucette depuis le lotissement de la Vallée Verte jusqu'à la Croixbenoise / Bénéficiaire : Bât	ER RP 37	3155,701
Aménagement d'un espace public et création de logements locaux / Bénéficiaire : Commune	ER RP 38	10000,226
Reaménagement de la zone d'habitat collectif de la Vallée Verte / Bénéficiaire : Commune	ER RP 39	457,582
Développement et aménagement d'un parking pour multi-usages / Bénéficiaire : Commune	ER RP 40	5951,886
Extension du pôle multimodal pour côté route de Saint-Barthélemy / Bénéficiaire : Commune	ER RP 41	8461,59
Reaménagement de la route départementale 576 / Bénéficiaire : CD 53	ER RP 42	5496,697
Jonction entre deux parcelles de chemins communaux existants / Bénéficiaire : Commune	ER RP 43	225,297
Reaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER RP 44	40214,623
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER RP 45	3726,863
Extension du cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER RP 46	6061,539
Création d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER RP 47	6840,44
Création d'un accès vélos à la zone de / Bénéficiaire : Commune	ER RP 48	255,864
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER RP 49	722,143
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER RP 50	71446,672
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER RP 51	4229,044
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER RP 52	2806,547

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-dessus sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrières
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Hales à protéger (enjeu fort)
- Hales à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides


ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1ALh - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2ALh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE


- A - Agricole
- Aa - STECAL destinée à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destinée aux activités équestres et hippiques
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destinée au stationnement
- Ar - STECAL destinée à la production d'énergies renouvelables
- Ncp - STECAL destinée à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Aah - STECAL destinée à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destinée à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédiée au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destinée au développement de gîtes
- N2 - STECAL destinée au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédiée aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédiée aux activités de comité d'entreprises d'habitation



Laval Agglomération
Département de la Mayenne


LE GENEST-SAINT-ISLE / PLAN N° 4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

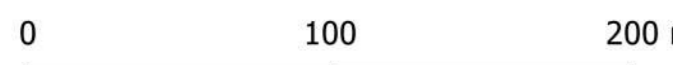




P.L.U.1 arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.1 approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:2500

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 34	25928,313
Création d'une réserve "défense incendie" / Bénéficiaire : Commune	ER n° 35	8517,344
Liaison douce entre la route de la Lucette et la zone de loisirs "Tour N°3-278" / Bénéficiaire : Commune	ER n° 36	8397,452
Liaison douce entre la Lucette depuis le Buisson de la Vallée vers le Parc de la Chapelle / Bénéficiaire : Buis	ER n° 37	3153,201
Aménagement d'un espace public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER n° 38	10060,226
Profondissement voirie de déviation de la route départementale 278 / Bénéficiaire : Commune	ER n° 39	457,582
Déménagement et aménagement d'un parking gare multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER n° 40	3951,886
Extension du plan départemental de l'habitat rural de Saint-Berthevin / Bénéficiaire : Commune	ER n° 41	8461,159
Réaménagement de la route départementale 576 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 42	5486,697
Justification entre deux parcelles de chemins communaux existants / Bénéficiaire : Commune	ER n° 43	225,297
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 44	48744,651
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER n° 45	3730,863
Extension du quartier / Bénéficiaire : Commune	ER n° 46	6081,529
Création d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER n° 47	6840,44
Création d'un accès viaire à la zone Ue / Bénéficiaire : Commune	ER n° 48	255,404
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 49	772,343
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 50	71446,672
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 51	4229,044
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 52	2866,547

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrières
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Hales à protéger (enjeu fort)
- Hales à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1ALh - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2ALh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destinée à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destinée aux activités équestres et hippiques
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destinée au stationnement
- Ar - STECAL destinée à la production d'énergies renouvelables
- Ncp - STECAL destinée à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Aah - STECAL destinée à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destinée à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédiée au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destinée au développement de gîtes
- N2 - STECAL destinée au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédiée aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédiée aux activités de comité d'entreprises

